

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de flocage par-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solinage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Item au plafond
- ▨ Plafond, mur en gypse
- ▧ Cloison
- Zone de nettoyage ponctuel
- ▨ Moellons
- ▨ Plancher en céramique
- ▨ Plancher en bois franc
- ▨ Plancher en tapis

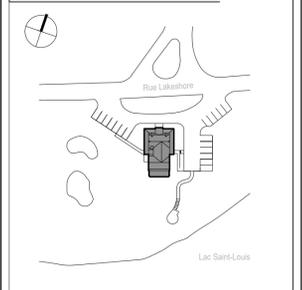
RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES

1. Voir tableaux des fenêtres pour les interventions détaillées aux fenêtres et détails sur les fenêtres nouvelles/ à restaurer.

EXTÉRIEUR :

- M1** Rejointement du mur de fondation : Rejointoyer les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux compositions typ. Voir devis.
- M2** Restauration de la cheminée : Rejointoyer les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie sur minimum de 76 mm de profondeur. Nouveau soin en partie supérieure. Voir le type de mortier spécifié au devis. Superficie de rejointement : 100% de la cheminée
- M3** Crèpe existant à restaurer : Restauration ponctuelle. Nouveau fini peint. Voir compositions types
- M4** Nouveau crèpe : Voir compositions types
- B1** Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démontez et remonter avec soin les parties ridicules en élévation pour permettre le remplacement de la tringle en entier. Éléments en bois des moulures extérieures sabler / dégraver en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
- B2** Nouvel élément en bois : Voir notes et références particulières dans les élévations.
- T** Nouvelle toiture : Voir compositions typ.

Plan clé



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1450, rue City-Centre/Est, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 811-0133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1000

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION

Échelle

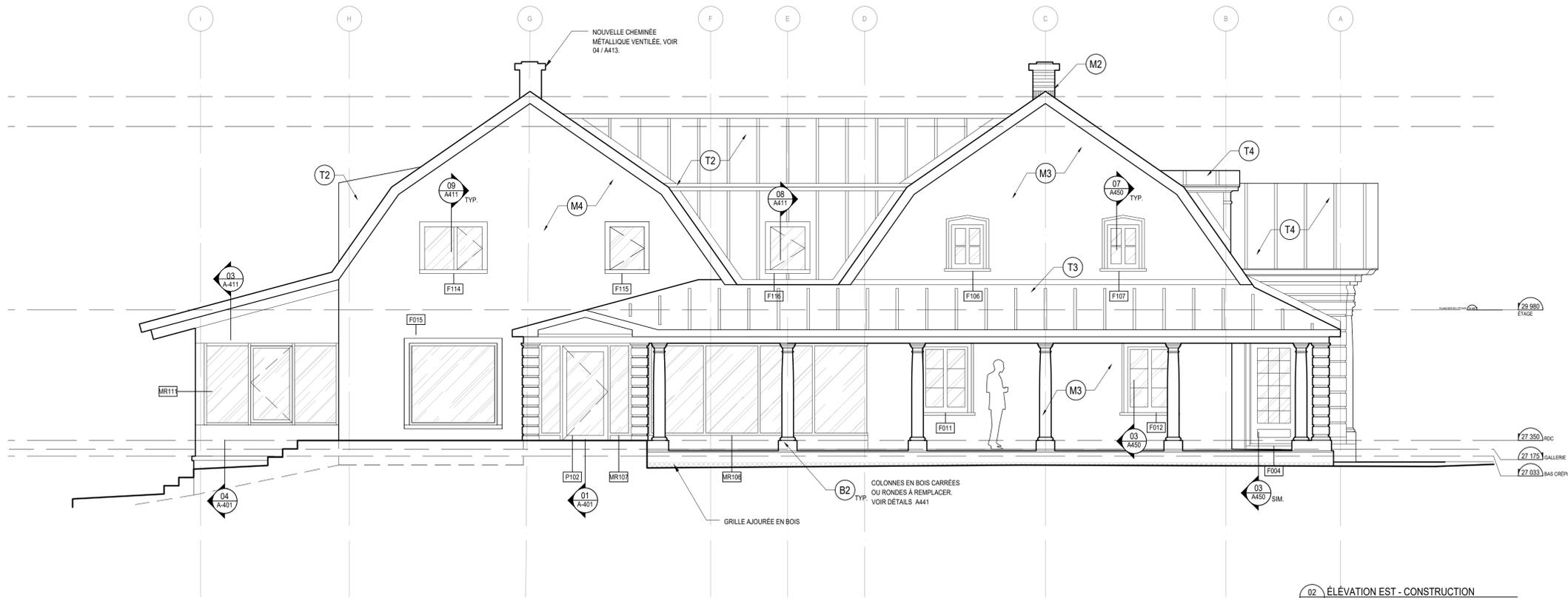
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

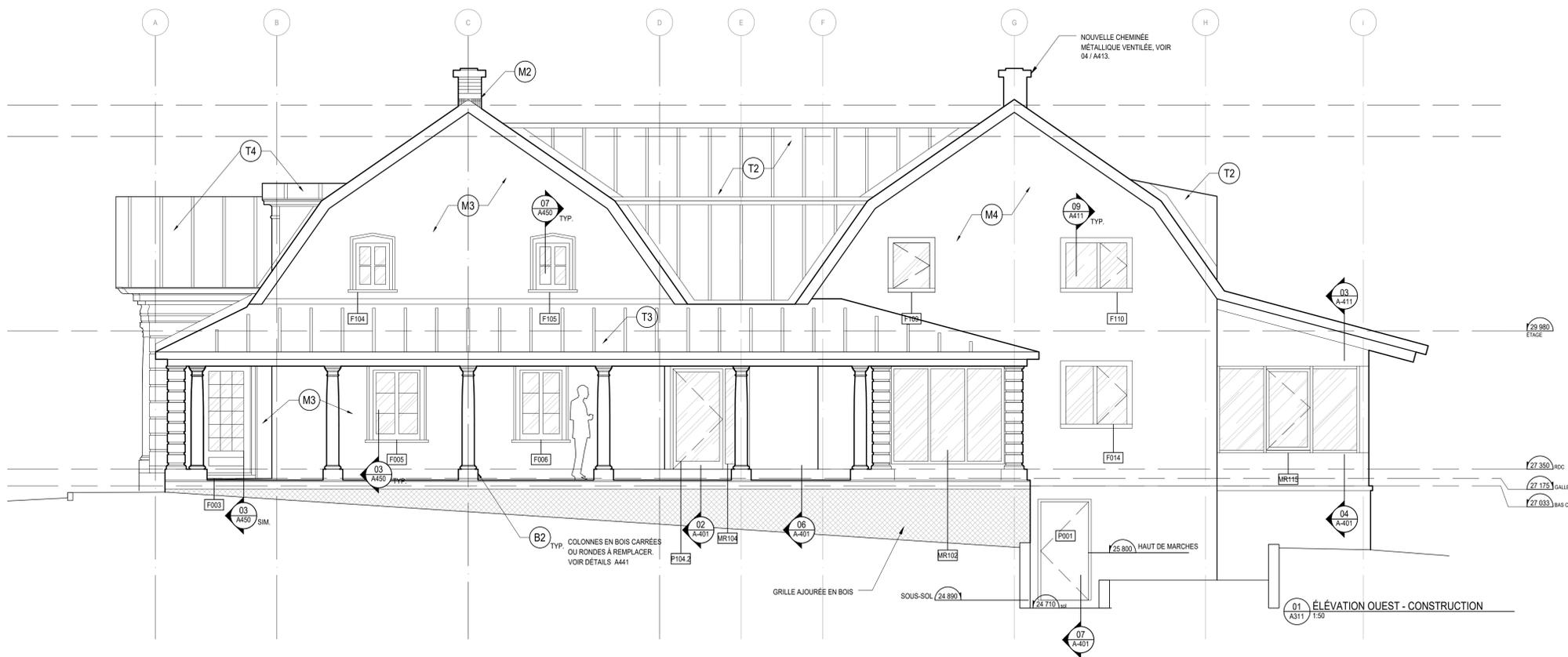
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a310 - élévations construction.dwg

Dessin no.
A-310



02 ÉLÉVATION EST - CONSTRUCTION
A311 / 1:50



01 ÉLÉVATION OUEST - CONSTRUCTION
A311 / 1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intervenants. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En cas de travaux dépendant des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

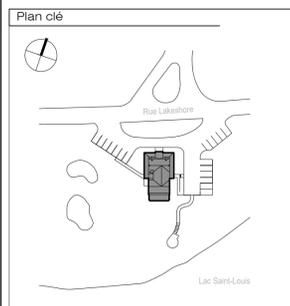
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de fentes pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solnage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Ocison

RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES

- Voir tableaux des fenêtres pour les interventions détaillées aux fenêtres et détails sur les fenêtres nouvelles/ à restaurer.
- EXTÉRIEUR :**
- M14** Rejoindement du mur de fondation : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux compositions typ. Voir devis.
 - M2** Restauration de la cheminée : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie sur minimum de 76 mm de profondeur. Nouveau soin en partie supérieure. Voir le type de mortier spécifié au devis. Superficie de rejointement : 100% de la cheminée.
 - M3** Cielux existant à restaurer : Restauration ponctuelle. Nouveau fini peint. Voir compositions types.
 - M4** Nouveaux cielux : Voir compositions types.
 - B1** Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démolir et remettre avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la trape en entier. Éléments en bois des moulures extérieures sabler / décaper en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
 - B2** Nouvel élément en bois : Voir notes et références particulières dans les élévations.
 - T** Nouvelle toiture : Voir compositions typ.



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT



Cliant
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1460, rue St-Jacques, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-0133
studio@affleckdelariva.com

Génié
exp.
EXP
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1000

Génié
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a310 - élévations construction.dwg

Dessin no.
A-311